
RECOMMANDATIONS DE LA CPU POUR LE 8^e PCRDT ET L'EER¹

Synthèse proposée à la concertation

Texte approuvé à l'unanimité par la CPU plénière du 20 janvier

1

I/ La CPU réaffirme l'importance de programmes européens communautaires intégrant des approches ascendantes (bottom up) et descendantes (top down)

- La CPU souhaite préserver et renforcer le volet coopération du programme cadre. Elle veut :

- renforcer les moyens financiers de ce programme collaboratif "coopération" qui permet le renforcement de réseaux/consortiums européens au service de la recherche et de la stratégie scientifique des établissements de l'EER;
- souligner l'importance de ce programme transnational et multithématique : les universités ont vocation à travailler avec les meilleures équipes de l'ensemble des pays de l'UE dans différentes thématiques ;
- assurer un nécessaire équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée

- La CPU souhaite un renforcement des programmes ayant une approche ascendante (bottom up)

L'innovation résulte de mécanismes complexes mais qui ne peuvent se réduire à un cadre directif et "top-down". La CPU souhaite un équilibre entre les stratégies "top down" et "bottom up" :

- la CPU souhaite intégrer et renforcer une approche bottom up dans le **programme Coopération**, via l'introduction progressive d'appels blancs qui à terme pourraient représenter 50 % du programme ;
- la CPU souhaite hausser le taux actuel de sélection des ERC estimé trop restreint, c'est-à-dire augmenter le nombre d'admis et parallèlement renforcer financièrement le programme ERC ;
- la CPU soutient **les actions Marie Curie**, instrument précieux pour la carrière des chercheurs :
 - l'intégration des programmes de mobilité Marie Curie, programme fondamental pour la carrière des chercheurs, au sein de la DG EAC, doit s'accompagner du maintien de l'activité recherche et de l'employabilité, y compris pour les bourses individuelles (docteurs et chercheurs expérimentés) ;
 - les moyens financiers dévolus à ce programme pourraient être renforcés et l'évolution simplifiée, via notamment des actions ciblées sur un public en particulier ;
 - la CPU souhaite qu'une dimension géographique soit prise en compte dans les bourses individuelles entrantes et sortantes afin de donner la possibilité

¹ Programme Cadre pour la Recherche et le Développement Technologique et Espace Européen de la Recherche

- de renforcer et diversifier les partenariats avec les zones géographiques de prédilection de certains pays (ex : Afrique méditerranéenne pour la France).
- La CPU est très favorable à une **politique régionale européenne** au service de la recherche et de l'innovation dans les territoires et donc à un renforcement des actions des fonds structurels. Elle souhaite :
 - le maintien après 2013 d'une politique régionale européenne ambitieuse, s'adressant à l'ensemble du territoire européen afin que les acteurs régionaux de l'Union puissent mettre en oeuvre leurs propres stratégies de développement territorial ;
 - une augmentation sensible du taux de cofinancement des projets FEDER, élément incitatif pour le dépôt de projets de qualité des universités.

- **Les Initiatives de Programmes Conjointes doivent être financées par les budgets nationaux uniquement**

La CPU ne souhaite pas de cofinancement communautaire dans ces initiatives qui ne doivent pas être réalisées au détriment du programme spécifique « Coopération ».

II/ Les universités souhaitent participer à l'élaboration de la stratégie de l'Espace Européen de la Recherche (EER) et du 8e PCRDT

La Commission propose d'une part de renforcer les stratégies européennes de la recherche pour répondre aux grands défis, et d'autre part de poursuivre la stratégie de mise en place des infrastructures de recherche. Dans ce cadre, les universités, via les conférences d'universités, souhaitent être associées aux instances en charge de la définition des stratégies.

- **Initiatives Programmes Conjointes**

- La CPU souhaite que les représentations nationales d'université soient intégrées dans les instances prospectives :
 - au sein du GPC (groupe programmation conjointe) s'il continue d'exister ;
 - dans les structures de prospectives (foresight) si elles sont au sein des Initiatives de programmes conjoints (chaque initiative de programmation conjointe s'organise selon ses propres modalités).
- De leur côté, et pour faciliter l'accès des universités aux initiatives de programmes conjoints, la CPU propose de mettre davantage en avant un mapping sur les axes forts de la recherche des universités (étude Tecknowmetrix à mettre à jour et à rendre plus visible tant au niveau national qu'europpéen).

- **Infrastructures de recherche**

- La CPU souhaite une gouvernance plus transparente
- La CPU souhaite un Open accès renforcé

- **Liens Universités / Entreprises**

Si l'innovation résulte de facteurs complexes, elle requiert un partenariat renforcé et équilibré entre le monde académique et celui des entreprises. Dans ce cadre, la CPU souhaite :

- renforcer ses efforts de communication envers les institutions européennes sur les liens universités / entreprises notamment sur les structures permettant un meilleur partenariat entre le monde académique et les entreprises
 - La CPU souhaite entamer le dialogue sur les structures permettant de renforcer les relations entre les universités et les entreprises comme les SATT, guichet régional unique des actions de valorisation de la recherche publique ou le modèle de structure publique de valorisation- SCF -) ; dans quelles mesure est-il possible « d'europpéaniser » ces structures et de renforcer leur visibilité
- établir un rapport de force plus équilibré entre les PME et les grandes entreprises ;

- permettre la mise en place d'une propriété intellectuelle plus équilibrée en renforçant les certitudes juridiques.
- **La CPU réaffirme tout son intérêt d'une part pour une meilleure articulation entre les programmes européens et d'une part pour meilleure articulation entre les programmes européens, nationaux et régionaux.**

Cette meilleure articulation entre programmes européens devrait permettre d'assurer la continuité de la chaîne d'innovation.

- La CPU se réjouit que la future politique régionale européenne réponde aux objectifs de l'agenda UE 2020 sur l'innovation.
- Elle réaffirme tout son intérêt pour la politique régionale européenne et souhaite que les universités soient associées le plus en amont possible à la définition des stratégies régionales
- Elle réaffirme toute l'importance des synergies entre programmes européens.

3

III/ La CPU demande une simplification et harmonisation

- **la simplification administrative**
 - la CPU s'est positionnée sur la simplification (cf. document joint en annexe 1)
 - La CPU n'est pas favorable à une approche des projets européens basée sur les résultats ou sur une approche orientée sur la science dont elle ne saisit pas toujours le sens. La feuille de temps semble un support privilégié et c'est pourquoi la CPU travaille sur une proposition de feuille de temps unique et simplifiée pour les universités françaises en ayant des échanges avec les représentants de la CE.
 - la CPU est favorable à une approche basée sur les coûts complets...
- **Simplification et harmonisation**
 - La simplification passe également par un effort de rationalisation dans l'offre des programmes européens : initiatives programmation conjointes, alliances européennes, projets ERA-NET... La CPU craint que le nombre croissant d'initiatives intergouvernementales entraîne une fragmentation plus importante de l'espace européen de la recherche. Le CPU prône une simplification (limitation en nombre) et une harmonisation de la carte des instruments des programmes européens.
- **Règles de participation**
 - Tendre vers des règles de participation et des outils de justification communs aux différents programmes européens, notamment en vue d'une plus grande synergie entre eux

IV/La CPU affirme l'importance du triangle de la connaissance pour les universités

Le triangle de la connaissance, au coeur duquel se trouvent les universités, joue un rôle essentiel dans le renforcement des processus d'innovation et constitue un véritable accélérateur pour les "spécialisation et croissance" régionales". La CPU souhaite :

- une prise en compte plus importante du triangle de la connaissance dans les cofinancements des fonds structurels (articulation soutien FEDER et FSE..). Le triangle répond alors à trois objectifs :

- carte de formations équilibrée pour une plus grande démocratisation de l'enseignement supérieur des territoires. C'est pourquoi les fonds FSE doivent soutenir plus largement le développement de compétences.
 - mise en réseau des acteurs de la recherche collaborative sur le territoire;
 - assurance d'un continuum recherche fondamentale jusqu'à la valorisation sans fragiliser la recherche fondamentale.
- Prise en compte du triangle de la connaissance dans les aspects « impact » du programme coopération.
 - D'une manière générale, la CPU souhaite que le volet éducation soit davantage pris en considération dans les projets européens. L'enseignement et la formation représentent **les vecteurs par excellence du transfert de connaissance**, et la base de la recherche et de l'innovation de demain.

LES UNIVERSITES FRANCAISES, LE 8e PCRDT ET L'EER

Contexte

En adoptant la stratégie UE 2020, la CE s'est dotée d'un cadre pour accroître la compétitivité et l'emploi en Europe. A cette fin, elle met en avant l'innovation comme thème porteur.. C'est dans cette perspective que seront définies les programmations post 2013 : 8^e PCRDT, fonds structurels, programme sur la mobilité... La communication UE 2020² de la CE propose notamment : d'orienter la recherche sur les défis sociétaux ; de mettre en place des initiatives de programmations conjointes (IPCs), de renforcer les Partenariats Public – Privé. L'accent est très nettement mis d'une part sur la recherche ciblée ou finalisée, d'autre part sur les entreprises.

Dans ce cadre, il est important que les universités fassent remonter leurs propositions alors que l'ensemble des programmations post-2013 est en discussion.. Il est nécessaire que les universités se positionnent auprès des institutions européennes et nationales et défendent leur point de vue.

En premier lieu, les universités françaises rappellent leur spécificité qui tient à leur vocation de formation, à la diversité de leurs thématiques de recherche, au statut particulier de leur personnel propre, à leur rôle d'hébergeur d'unités mixtes de recherche, et leur intérêt pour la valorisation de la recherche. Ces spécificités font qu'elles sont tout particulièrement attachées au triangle de la connaissance et à l'équilibre entre les trois aspects de ce triangle qui permet de travailler sur le continuum recherche / formation / innovation pédagogique / innovation à vocation économique (transfert). Il est important que ce concept soit davantage pris en considération dans les stratégies des programmes européens et que les universités en tant qu'acteurs majeurs du triangle puissent y prendre toute leur place.

Dans ce contexte, les universités réaffirment l'importance du renforcement de la coordination entre les différentes Directions Générales de la CE impliquées, tant au niveau du renforcement des synergies, des cofinancements et des programmes, que des règles administratives.

En deuxième lieu, les universités sont également profondément soucieuses d'un juste équilibre entre les mécanismes de soutien à la recherche ciblée et la recherche exploratoire, et rappellent l'importance d'un équilibre entre les approches *top down* et *bottom up*.

² http://europa.eu/press_room/pdf/complet_fr_barroso - europe 2020 - fr version.pdf

En effet, dans le cadre du FP7, un certain nombre d'instruments font l'objet de thématiques prédéfinies (approche top down ; par exemple la plus grande partie du volet coopération, des infrastructures de recherche). C'est également le cas des alliances européennes, de l'EIT, des programmations conjointes.

Restent dans une approche *bottom up*, essentiellement les programmes Idées (l'ERC) et People (actions Marie Curie), de même que le programme *Régions de la connaissance*.

Les universités ont la possibilité de se positionner sur les outils des deux approches, c'est un atout important à conserver.

Troisièmement, l'UE développe un cadre stratégique nécessaire pour définir des défis sociétaux capables de mobiliser les acteurs de la recherche en Europe tout comme le font les autorités nationales et régionales. Les universités françaises comprennent la nécessité d'un cadre stratégique global mais souhaitent conserver, aux différentes échelles territoriales, une certaine diversité des sources de financements dans des approches mélangeant équitablement thématiques ouvertes et pré-définies. Elles souhaitent également une prise en compte de la pluralité des acteurs dans le cadre de la définition des priorités de la recherche et de l'innovation.

I/ Le programme cadre

Les universités s'interrogent sur une certaine désaffection des chercheurs vis-à-vis des appels d'offres du FP7. Pour inverser ce phénomène et mobiliser d'avantage d'acteurs, en plus des nécessaires simplifications réclamées par tous, un certain nombre de réorientations est souhaitable.

I.1 / **La simplification**

Les universités ont déjà clairement exprimé leur souhait d'une simplification des processus, sur les appels d'offres, la mise en œuvre, le suivi et le bilan des projets européens.

Les universités sont naturellement favorables aux coûts réels, qui seuls permettent, contrairement aux coûts forfaitaires, d'identifier la réalité des dépenses liées à la recherche et de prendre en compte les différences d'un pays à l'autre. De surcroît, les coûts réels permettent d'éviter un différentiel trop important entre le coût réellement assumé pour un projet et son financement.

Cependant, en vue de simplification, le Conseil et un certain nombre de parlementaires prônent le remboursement des coûts basé sur la « Science based approach ». Si une clarification de cette définition est nécessaire de la part de l'UE, l'idée d'une approche et d'un remboursement basé sur les résultats, et non sur les moyens, mettrait sans doute les universités en difficulté et entrainerait alors une baisse de leur implication. Ceci handicaperait en tout état de cause la recherche fondamentale. Les Universités estiment que le financement de la recherche ne devrait pas être basé sur les résultats.

➤ **Simplification administrative**

➤ la CPU s'est positionnée sur la simplification (cf. document joint en annexe 1³)

- La CPU n'est pas favorable à une approche des projets européens basée sur les résultats ou sur une approche orientée sur la science dont elle ne saisit pas toujours le sens. La feuille de temps semble un axe privilégié et c'est pourquoi la CPU travaille sur une proposition de feuille de temps unique et simplifiée pour les universités françaises en ayant des échanges avec les représentants de la CE.
- la CPU est favorable à une approche basée sur les coûts complets...

³ Annexe 1

- La CPU souhaite une plus grande harmonisation des règles de participation des projets Feder et PCRDT.
- La coordination/ l'harmonisation des règles de gestion et d'audit entre les différentes DG concernées permettrait de gagner en efficacité et en clarté tant au niveau des acteurs que des auditeurs.
- **Simplification et harmonisation**
 - La simplification passe également par un effort de rationalisation dans l'offre des programmes européens : initiatives programmation conjointes, alliances européennes, projets ERA-NET... La CPU craint que le nombre croissant d'initiatives intergouvernementales entraîne une fragmentation plus importante de l'espace européen de la recherche. Le CPU prône une simplification (limitation en nombre) et une harmonisation de la carte des instruments des programmes européens.
 - La CPU souhaite une plus grande complémentarité entre ces programmes communautaires (FEDER/ PCRDT et l'intégration de mesures incitatives dans les projets communautaires pour renforcer les passerelles entre ces initiatives ...

1.2/ L'ERC

Les universités soutiennent ce programme qui renforce l'excellence. La recherche exige la diversité et requiert des mécanismes en faveur de l'approche bottom up. C'est pourquoi les universités réaffirment leur intérêt pour le programme ERC tout en rappelant qu'il finance trop peu de projets de recherche très « fondamentale/innovante/risquée ». D'où le souhait de la CPU :

- de diminuer le taux actuel de sélection des ERC estimé trop sélectif, c'est-à-dire augmenter le nombre d'admis et parallèlement renforcer financièrement le programme ERC ;
- de préciser les contours d'un troisième type de bourse pour 2011 évoqué pour un projet de recherche collaboratif conjoint, qui pourrait éventuellement favoriser une meilleure interdisciplinarité.

1.3 /Le programme Coopération

En réponse au désir de certains de voir disparaître le programme coopération au profit des IPCs, les universités réaffirment tout leur intérêt pour ce programme qu'elles souhaitent voir reconduit dans le 8^e PCRDT, car elles sont attachées à ce système de financement communautaire, socle de l'EER. Cette forte volonté des universités de pérenniser le programme coopération s'accompagne de propositions de modifications :

- Introduire dans les thématiques existantes des appels « blancs », à l'instar de l'ANR qui pourrait progressivement représenter 50% des appels.
- Une interdisciplinarité beaucoup plus large devrait pouvoir être favorisée ;
- Prise en compte des stratégies de triangle de la connaissance dans les critères d'évaluation notamment sur les critères d'impacts.

1.4 Programme région de la connaissance

Ce programme ne finance que l'échange de bonnes pratiques entre clusters spécialisés sur une même thématique en Europe.

- La thématique annuelle ne favorise pas la diversité et la complémentarité entre clusters ;
- Il serait utile de revenir au soutien de communautés de la connaissance naissantes selon une logique bottom up.

Ces programmes pourraient être pilotes dans des actions spécifiques « triangle de la connaissance » au niveau territorial.

II/ Les infrastructures

Les infrastructures de recherche sont un outil fondamental de l'EER. A ce titre, leur détermination, et l'élaboration de la roadmap européenne (ESFRI), tout comme celle de la feuille de route nationale (TGIR), ont un caractère politique très marqué (en France, référence permanente à la SNRI). Jusqu'à présent, le rôle des organismes de recherche y est déterminant, de même que dans la définition des thématiques désormais présélectionnées des « initiatives intégrées » I3.

- Outre un cofinancement communautaire renforcé, il est nécessaire d'organiser des concertations entre acteurs PO FEDER des collectivités et acteurs de la recherche impliqués au niveau territorial (régional voire interrégional) pour développer des stratégies territoriales en terme d'infrastructures prenant en compte l'ensemble des acteurs en présence (y compris acteurs privés) (cf. partie Feder) ;
- les universités renouvellent leur souhait d'appels plus ouverts ;
- les moyens de ce programme devraient être accrus ;
- une simplification des I3 est souhaitée ;
- le choix de l'intégration des équipes dans les ESFRI devrait être plus transparent.

7

III/ La mobilité ⁴

Dans le triangle de la connaissance, la formation, qui en constitue l'un des trois volets, est spécifiquement du ressort des universités. C'est pourquoi les Universités se doivent de se positionner clairement sur la mobilité.

La CE souhaite une plus grande homogénéité de gestion entre les différents programmes désormais gérés par la DG EAC⁵ (Erasmus, Erasmus Mundus, Tempus, Comenius, Marie Curie). Le rapprochement des programmes liés à la recherche et l'enseignement supérieur est une opportunité pour partager les expériences de la DG EAC et de la DG RTD.

- Le transfert des actions Marie Curie au sein de la DG EAC ne doit pas s'accompagner d'une baisse de moyens à long terme, ni d'une baisse de la qualité de gestion de ces actions de recherche. Dans le cadre d'une plus grande synergie, les règles de participation devraient converger vers une simplification ;
- Les ITN⁶ des actions Marie Curie, précurseurs dans la relation universités/entreprises, doivent servir de modèles pour les questions d'employabilité des docteurs ;
- Les obstacles à la mobilité entre Etats membres doivent être supprimés (couverture sociale, contribution pour les retraites, etc.)

Les programmes Marie Curie pourraient être simplifiés par des actions identifiées ciblées par public (un programme pour doctorants, jeunes chercheurs, chercheurs expérimentés..). Le nombre des bourses individuelles gagnerait à être accru et à ne pas être diminué au profit du programme cofund, qui pourrait être repensé à l'échelle d'un établissement.

⁴ La CPU rédige actuellement des propositions plus détaillées sur ce sujet : elles seront intégrées à ce document fin décembre 2010

⁵ Direction Générale Enseignement Culture (CE)

⁶ ITN Initial Training Network

- Au niveau géographique et pour garantir la coopération de l'Europe avec le reste du monde, des solutions devraient être proposées pour assurer un plus grand équilibre entre zones géographique pour les programmes IIF et IOF⁷ ;
 - des cibles géographiques avec des quotas ;
 - un système avec des appels ciblés par zone géographique.
 - Un système d'évaluation des projets selon la zone géographique, etc.

La CPU rédige actuellement un texte plus détaillé sur ce sujet, texte qui sera présenté début janvier et intégré dans ce document.

IV/ L'articulation entre volet coopération / programmations conjointes, alliances et partenariats stratégiques pour l'innovation

Actuellement, 10 initiatives de programmations conjointes ont été votées par le Conseil compétitivité. Ces IPCs sont de fait, à ce stade, des initiatives, exclusivement intergouvernementales auxquelles la CE envisage de contribuer. Ces IPCs devraient lancer des appels à propositions et définir les agendas stratégiques de recherche – SRA qui sont intégrés aux stratégies nationales. Ceci pose de fait un vrai problème par rapport à la notion même de l'EER, les IPCs marquant un retour à une approche nationale, alors que l'EER prône une structuration au niveau européen le plus large. Dans ces conditions, il est important de véritablement positionner la programmation conjointe en amont du PCRD, la coopération intergouvernementale existant déjà (e.g. COST, CERN)

La définition et la mise en œuvre de ces IPCs restent insuffisamment transparentes pour les acteurs universitaires et notamment sur le futur statut juridique. D'autre part, elles s'inscrivent dans un processus top down avec le risque que les universités ne deviennent que de simples prestataires.

- Ces IPCs, actuellement financées par les seuls Etats impliqués ne doivent être réalisées au détriment du programme « Coopération » ni même le vider de son contenu. Ceci constituerait un recul sur la structuration de l'EER, espace dans lequel les universités ont vocation à collaborer. Tout ne doit pas être traité dans la programmation conjointe ;
- Afin d'éviter que ces ICPs ne résultent de la volonté de quelques acteurs et ne favorisent la concentration de moyens très importants sur un petit nombre d'équipes, une représentativité des universités dans les structures prospectives pour les stratégies européennes est nécessaire
- Si les IPCs se concentrent sur certains défis sociétaux ayant un large impact en Europe, elles doivent pouvoir associer à la fois la recherche fondamentale et la recherche appliquée.
- Nécessaires clarifications entre les IPCs et les Erat-Net
- Afin d'être plus visible dans ce processus, la CPU propose d'actualiser un mapping sur les axes forts de la recherche des universités afin qu'elles soient davantage identifiées au niveau européen

⁷IIF International Incoming Fellowships IOF International outgoing fellowships)

IV.1 / Les partenariats stratégiques de l'innovation

Dans sa communication Europe 2020 sur les Innovative Partnerships, la CE annonce son intention de mettre en place de grands partenariats qui reprendront certaines Initiatives de programmations conjointes, grands programmes thématiques, etc. Ces « super structures » pourraient se faire au détriment du volet du programme coopération (pour l'instant la réflexion est orientée vers les thématiques Santé, Environnement, KBBE). Plusieurs "corps" sont associés dans ces partenariats : industriels, organismes de recherche, alliances nationales, etc.

- Quels liens entre les positionnements de la CPU au sein des alliances françaises ?
- Comment assurer au niveau de la gouvernance de ces partenariats, une représentativité des acteurs de la recherche européenne ?
- Comment faire en sorte que ces partenariats soutiennent l'ensemble de la « chaîne de l'innovation ».

IV.2 / Les Alliances européennes

A ce stade, il existe « une alliance européenne pour l'énergie » (qui s'inscrit dans le set plan). Si les IPCs mettent en place les conditions pour relever les défis sociétaux, ce seront les Alliances européennes qui seront en 1^{ère} ligne.

- S'assurer de la participation des universités dans la gouvernance et la programmation des Alliances

Répétons là aussi que limiter le FP8 à de la coordination européenne de programmes nationaux remettrait en question les efforts de structuration engagés depuis au moins le FP6. Cela signifierait la fin de la construction de l'Espace Européen de la Recherche.

VI / Les liens entreprises universités

Il s'agit d'analyser et de lancer une réflexion sur les structures permettant un partenariat durable et équilibré entre le monde socioéconomique et industriel. Il s'agit donc de travailler sur des conditions cadres :

- Renforcer ses efforts de communication envers les institutions européennes sur les liens universités / entreprises notamment sur les structures permettant un meilleur partenariat entre le monde académique et les entreprises
- Lancer la réflexion sur le modèle des SATT, guichet régional unique des actions de valorisation de la recherche publique. Ces Sociétés d'Accélération de Transfert Technologique (SATT), filiale de droit privé ont vocation à gérer et valoriser la propriété intellectuelle pour les PRES (élaboration et négociation des contrats de recherche avec les industriels, le développement et la valorisation du portefeuille de propriété industrielle...), l'accompagnement et le financement de la création d'entreprises, l'accompagnement des PME dans leurs relations avec les laboratoires, mise à disposition des offres de compétences et de savoir-faire des laboratoires. Elles ont pour objectif devront constituer une passerelle entre la recherche et le monde économique
- Modèle de structure publique de valorisation et d'interface universités/ entreprises
- Dans quelles mesures ces structures pourraient être « européanisées », rendues plus visibles et structurantes pour les relations entreprises / universités.
- Les règles de la propriété intellectuelle devraient être repensées pour mieux permettre aux universités d'être actrices de la valorisation de leurs résultats et pour assurer un réel équilibre entre les acteurs académiques et industriels ;

- Financement de chaires d'entreprises
- Si les appels IAPP⁸ ou CIP⁹ étaient intégrés au sein du programme cadre, cela permettrait aux universités et aux chercheurs de mieux se positionner stratégiquement auprès des entreprises.

Joint Technology Initiatives & Joint Undertaking

Les JTI et JU répondent aux besoins des industriels et concernent peu d'équipes d'universités qui ont été écartées de leur mise en place et de l'élaboration des SRA, ce qui les handicape d'autant dans les réponses aux appels. Ces groupements industriels européens externalisent leur R&D en la sous-traitant à la recherche publique via ces programmes et en la faisant financer à 50 % par de l'argent public provenant des Etats membres de ces JTI.

De plus, certaines universités, dont la participation est encore minoritaire dans ce type de programme, ne sont pas en position de négocier efficacement, notamment sur les questions centrales de budget et de propriété intellectuelle des résultats.

Selon les cas et les projets négociés, les partenaires académiques ne conservent pas la PI sur les résultats au bénéfice des industriels. De fait, ces programmes fonctionnent essentiellement pour le bénéfice des industriels.

- Mettre en place des dispositifs pour une intégration et/ou information plus amont des universités.

VI/ La politique régionale européenne (FEDER/ FSE)¹⁰

Les universités françaises peuvent principalement¹¹ bénéficier des fonds structurels européens au titre de deux volets de la politique régionale :

- Le volet compétitivité régionale et emploi d'une part, qui soutient l'ensemble des régions en vue de renforcer la compétitivité et l'emploi, et pour lequel chaque région française a son programme opérationnel comprenant des priorités liées à la recherche et l'innovation
- Le volet coopération territoriale qui se décline en trois programmes permettant le co-financement de projets transfrontaliers, transnationaux (13 grands espaces définis en Europe), et interrégionaux (dans toute l'Union européenne).

Les fonds structurels ont une importance capitale pour les universités et le rôle central qu'elles assurent dans le tissu économique régional et macro-régional, à la fois en tant que piliers de la connaissance et leviers de transfert de technologie.

La CPU reconnaît l'importance du rôle des fonds structurels et programmes communautaires qui incitent à la mise en place de stratégies régionales privilégiant la concertation entre collectivités territoriales, universités, pôles de compétitivité et entreprises, tous étant susceptibles de bénéficier des fonds communautaires (Fonds structurels, PCRDT, CIP).

⁸ Industry-Academia Partnerships and Pathways (IAPP) (programme Marie Curie)

⁹ CIP :Competitiveness and Innovation Framework Programme. Programme géré par la DG entreprise.

¹⁰ La CPU a tenu un séminaire réunissant des universités, des Conseils Régionaux, la DATAR et la Commission européenne sur les fonds structurels à Nancy le 1^{er} décembre 2010. Les recommandations plus développées seront intégrées dans ce document fin décembre 2010.

¹¹ Sauf les régions ultrapériphériques qui bénéficient de l'objectif convergence.

Or constat est fait aujourd'hui que les universités ne bénéficient pas autant qu'elles le pourraient de ces opportunités de financement, et qu'elles sont impliquées de manière très inégale dans le processus de définition des programmes.

La CPU recommande de ne pas opposer excellence et développement des territoires : les universités souhaitent réconcilier excellence et innovation sur les territoires. Les politiques d'excellence soutiennent in fine également les politiques d'innovation des territoires. Le développement économique territorial est le point d'ancrage de l'excellence. C'est pourquoi les universités souhaitent le renforcement de la cohérence dans la définition des stratégies régionale, nationale et européenne.

Compte tenu des enjeux, nous proposons les préconisations suivantes :

- **Le renforcement des moyens dévolus au fonds structurels**
 - les universités se réjouissent que les fonds structurels soient amenés à renforcer la capacité des acteurs territoriaux à atteindre les objectifs de la stratégie « Europe2020 », à partir de leurs propres orientations et forces.
 - les universités veulent une augmentation du taux de cofinancement des projets FEDER , élément incitatif au dépôt de projet de qualité;
 - en particulier elles insistent sur la poursuite et le renforcement de l'objectif « compétitivité régionale et emploi » pour l'ensemble de l'Union Européenne considérant son importance pour la mise en place de stratégies régionales (environnement durable, innovation, et société inclusive) ;
- **Une concertation renforcée entre les Régions, l'ensemble des acteurs locaux et les Universités**

La convergence entre les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités et les partenaires socio-économiques d'un même territoire dans le domaine de la politique internationale est aujourd'hui essentielle.

La participation des universités à cette politique ne peut désormais être conçue que sur la base d'objectifs territoriaux partagés, déclinés en actions et programmes multilatéraux et conventionnés.

- Les universités doivent être impliquées dans la gouvernance des stratégies et les gouvernances opérationnelles et intégrées comme acteurs dans la mise en œuvre et la révision des programmes opérationnels et les définitions futures des SNRI et SRI. Cette approche est d'autant plus pertinente que la future politique régionale post 2013 devra répondre aux objectifs de l'agenda 2020 (innovation)
- **La nécessaire prise en considération du triangle de la connaissance.**

Le triangle de la connaissance, modèle pour un partenariat public privé avec des stratégies et actions dans les trois domaines recherche, innovation et éducation, permet une approche complémentaire de ces trois piliers indissociables. Il requiert l'implication du trio d'acteurs que sont les autorités publiques, les universités et autres organisations de recherche et les entreprises et joue un rôle essentiel dans le renforcement des processus d'innovation, et constitue un véritable accélérateur pour les "spécialisation et croissance régionales.

Il répond à plusieurs objectifs :

- carte des formations équilibrée pour une plus grande démocratisation de l'enseignement des territoires ;
- mise en réseau de la recherche coopérative sur le territoire ;
- assurance du continuum recherche fondamentale jusqu'à la valorisation sans fragiliser la recherche fondamentale.

Il est donc important qu'une partie des fonds structurels soient dévolus à des mécanismes complémentaires de soutien au triangle de la connaissance : il n'y a pas d'innovation sans recherche et l'enseignement supérieur et la formation sont les vecteurs par excellence du transfert de connaissance, condition sine qua non d'un développement régional basé sur l'innovation.

12

- Les fonds structurels doivent être renforcés comme source de financement de "capacity-building" dans les régions et devraient s'appuyer sur les triangles de la connaissance ;
- Une partie des fonds structurels pourraient être dévolus à des mécanismes complémentaires de soutien au triangle de la connaissance : A ce titre, le volet « Compétitivité régionale et emploi » devrait pouvoir co-financer des actions de formations innovantes dans l'enseignement supérieur. Ce pourrait également être l'objet du FSE dont les objectifs devraient être élargis au niveau du développement des compétences.

▪ **La smart specialisation et le soutien aux stratégies régionales d'innovation**

Les Fonds structurels doivent selon ce concept, renforcer la complémentarité entre régions en soutenant les stratégies définies par les universités et les entreprises en concertation avec les acteurs territoriaux. La Smart Specialisation présuppose une approche bottom up, des collaborations pour identifier les domaines de développement régionaux les plus prometteurs, ainsi qu'une stratégie d'innovation.

Les universités réaffirment leur rôle fondamental dans la Smart spécialisation. C'est de la qualité de leurs relations avec les entreprises et autorités locales que dépend le succès de cette smart spécialisation.

- Dans cette optique il convient, en s'appuyant sur les forces régionales, de hiérarchiser les priorités d'excellence.
- De leur côté, les universités communiqueront davantage sur leurs axes forts de recherche

Conclusions

Il est nécessaire d'assurer un équilibre entre instruments au service d'une approche top down et d'une approche bottom up, seul moyen d'éviter l'appauvrissement de la recherche et donc de l'innovation.

Il est également important de préserver le programme coopération, de préciser plus avant la place des universités dans les initiatives de programmations conjointes et les partenariats stratégiques pour l'innovation.

Il est également important de réaffirmer le rôle clef des universités dans les communautés de la connaissance à même de produire l'innovation et de renforcer les conditions cadres pour donner une égale importance aux trois côtés du triangle de la connaissance.

Enfin une plus grande simplification des programmes européens et complémentarité entre eux permettra un accès plus aisé et compréhensible.

Annexe 1

Communication on the FP7 simplification Contribution from the French universities

Introduction

Beyond simplification, the crucial point for French universities remains the clarity and consistency rules. The effort towards simplification is highly appreciated. However, the suggested paths exposed in the communication not only endanger some principles of the ERA but also question the current trend of modernisation of the Universities started in France. The principle threats are summarized below

Strand 1: Streamlining proposal and grant management under the existing rules

1- User support, guidance, transparency, IT tools and processes:

The French universities agree on reducing the average time-to-grant and time-to-pay.

2- Uniform application of rules:

This standardization to all the participants doesn't seem to be a good choice. The universities have different specificities from industries or SMEs. It is important to take these specificities into account in the rules of participation. The standardization of the financing rates (75% for the public partners, 50% for the private partners) could put the universities at a disadvantage because the WTO imposes this 50% limit to the private sector. Furthermore, the existing rules seem to be simple and understandable enough.

3- Optimising the structure and timing of calls for proposals

4- Adapting size of consortia

5- More extended use of practice

Strand 2: Adapting the rules under the current cost-based system

1- Broader acceptance of usual accounting practices

The correspondents agree, but ask for a particular attention on the justification of the salaries. Very few research organisms have an integrated working-time registration system, and this shouldn't become the unique possibility to justify the personnel costs. There's a strong need of flexibility and understanding from the auditing services.

2- Average personnel costs

What seems important to us is not to change from a system to another one, but rather to simplify the justification procedure (e.g.: time sheet)

This approach is incompatible with current EU legislation. Further, it seems to us that the EC goes back to former Framework Programmes, whilst it encouraged at the beginning of the FP7 all the stakeholders to work towards real cost model.

The French universities are doing a great effort to comply with this EC exigency. It would be a bad signal to question this approach and to adopt an average cost system.

The correspondents think that the **actual** personnel costs are easier to take into account. The main problem is the justification of these costs. It would be more judicious to keep the actual costs because the methodology certification processes of the costs are long and expensive. They also have to be updated very often, which could be a repulsive factor for the participation of the

universities. The actual personnel costs combined with simplified justification procedure (either proposed by the European Commission, or set up with the Commission, or both) would be clearer and more reassuring for the universities.

The possibility to keep both the actual and average costs is also considered.

3- Limiting the variety of rules

- *Reduce the number of combinations:* this is not the main obstacle to the participation.
- *Reduce the number of methods for determining indirect costs:* the correspondents are not in favour of such a reduction, the Commission would then have to accept more particular cases, which will make the demands more complex and could cause a lack of motivation.

15

4- Interest on pre-financing

Most of the universities are unable to respond to that recent demand of the Commission. The correspondents are favourable to the deletion of this obligation, or to the setting-up of a more flexible register of the exceptions, in which the French universities would be included *de facto*.

5- More lump-sum elements in the current cost-based approach

The French universities are not favourable to the setting-up of lump-sums, unless they're linked to a non-demand of justification. Such an approach raises a series of issues:

- What about the notion of risk in research?
- No more indirect costs
- The Commission comes back to the full cost absorption method
- Reimbursements of the lump-sums: no simplification expected, problematic concerning the salaries (levelling down of the budgets, problem of the timesheets)

The lump-sum system is already in place partially in FP7, and its results are not satisfactory. Amongst others:

- the lump sum system disconnect the research projects from its real cost; while the EC insisted in the FP7 to link projects and cost. As previously said, this step back would be difficult to understand; while we are convinced that adopting a more global approach for budget (full cost system, with co-financing) as more pedagogic aspects and allow raising awareness on the real cost of RTD and co-financing /participation through co-funding of projects' partners.
- the lump sum system lead to diminish the budget associated to the project. Further, this system is difficult to apply, as there is no balance between RTD costs amongst EU member states, between ICPC, etc. The risk is that the teams with higher costs (e.g.: located in more 'expensive' countries) will have less interests to participate to FP projects

6- Accelerating project selection

The correspondents are favourable to this proposition.

Strand 3: Moving towards result based instead of cost-based funding

This is unacceptable as:

- the risk for universities due to the uncertainty of funding without guarantee of financial support could lead to diminish the involvement of most of the university teams.

- if public funding doesn't fund anymore risky, challenging and basic research projects, out of which results can be difficult to assess at least in mid-term, no other possible source of funding will remain to finance basic research project. This will also endanger the ERC.

- the notion of success and results is theme-dependant, and no criteria exists to be applied to the different scientific disciplines. This will also lead to diminish the ambition and the challenging aspects of the submitted projects

-
We very strongly question this approach which questions the funding principles of the European Research area, based on the excellence of research. The competition and emulation among teams also arise from challenging, breakthrough and challenging ideas that are incompatible with a result-based approach. Furthermore, the notion of risk is intrinsic to research,; and even if a project doesn't deliver expected results, this doesn't mean that it fails.

Finally, we think that it is up to the private sector to finance this kind of project, where risk is less high.

1- Project specific lump-sums

3- The adoption of lump-sum. The lump-sum system is already in place partially in FP7, and its results are not satisfactory. Amongst others:

- the system doesn't prevent the Marie Curie fellows to fill in time sheets; hence question regarding simpler control
- the ICPC partners scarcely adopt them
- the lump sum system disconnect the research projects from its real cost; while the EC insisted in the FP7 to link projects and cost. As previously said, this step back would be difficult to understand; while we are convinced that adopting a more global approach for budget (full cost system, with co-financing) as more pedagogic aspects and allow raising awareness on the real cost of RTD and co-financing /participation through co-funding of projects' partners.

The lump sum system lead to diminish the budget associated to the project. Further, this system is difficult to apply, as there is no balance between RTD costs amongst EU member states, between ICPC, etc. The risk is that the teams with higher costs (e.g.: located in more

2- Publication of calls with pre-defined lump-sums

This system can discourage the researcher

3- High-trust award approach

What would be the "high-trust" organisms? Such a rule, if it is set-up, should apply in a fair way to all the research organisms, whatever their size or previous participation to European projects is.

Miscellaneous:

- During the negotiation phase, separate budgets between the partners of the grant agreement and the third parts shouldn't be demanded. This new rule weighs down the task of the universities at this stage of the project.
- It would be interesting to check whether both the two stage submission/evaluation and the use of lump-sums/flat-rates schemes have indeed alleviated the bureaucratic burden on project selection/management and see which lessons learnt can be drawn.